



# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | POMME DE TERRE

N° 7, 29 juin 2018

- Conditions climatiques : les belles températures laisseront place à un excès de chaleur.
- Développement de la culture : le rythme est soutenu, pour le moment.
- Insectes : doryphore plus actif et présence limitée de la cicadelle de la pomme de terre.
- Maladies : aucun cas de mildiou, traitements contre le mildiou et/ou la dartrose.
- Décisions de réévaluation de fongicides.

### CONDITIONS CLIMATIQUES

Pour la période du 22 au 28 juin, les températures ont été plutôt saisonnières un peu partout. Le mercure n'a pas dépassé la barre du 28 °C, sauf le 27 et/ou 28 juin pour quelques localités situées plus au nord et à l'est. Encore une fois, et ce, depuis le début du mois de juin, des nuits ont été fraîches avec des températures qui ont frôlé le point de congélation par endroits. Les précipitations ont été généralement faibles, sauf plus au sud (ex. : Montérégie, Lanaudière) et à l'est (ex. : Gaspésie), où quelques averses ou orages ont laissé des quantités significatives, mais le plus souvent localement. Plus d'informations sont disponibles en consultant le [sommaire agrométéorologique](#) et la [carte des précipitations](#) pour la période visée. En date de vendredi matin, Environnement Canada prévoit une canicule débutant dimanche ou lundi selon la région, mais précédée de précipitations significatives à peu près partout pour demain samedi.

### DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

La croissance des plants a été plutôt soutenue en cours de période, malgré le manque de précipitations à plusieurs endroits. La biomasse foliaire est bonne dans la primeur, mais on craint que les entre-rangs dans les autres champs tardent à se fermer avec les hautes températures prévues dans les prochains jours. On ne recense toujours aucun désordre abiotique depuis le début de la saison (ex. : brûlures foliaires, insolation, dommages par des polluants atmosphériques), mais des cas devraient apparaître la semaine prochaine dans les champs les plus avancés phénologiquement. La pratique de l'irrigation pourrait reprendre sous peu (sud de la province) ou débuter (ailleurs en province), afin de maintenir un développement régulier des plants plus avancés. Les travaux aux champs (sarclage, épandage en bandes et buttage) se font sans problèmes partout. On retrouve à la page suivante les informations par région concernant le développement végétatif de la culture pour la période visée par cet avertissement.

## Stade de développement (de la primeur) pour des producteurs types selon les collaborateurs du RAP (en date du 28 juin 2018)

| Régions  | Stade de développement moyen pour la primeur |
|--|--|
| Montérégie-Est et Montérégie-Ouest                                     | Floraison avancée<br>Tubercules : 4-7 cm     |
| Outaouais  | Début floraison<br>Tubercules : 2-3 cm       |
| Lanaudière   | Floraison avancée<br>Tubercules : 3-7 cm     |
| Centre-du-Québec, Mauricie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches | Début floraison<br>Tubercules : 1-2 cm       |
| Bas-Saint-Laurent et Gaspésie  | Plants : 10-15 cm                            |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean  | Plants : 20-25 cm                            |
| Abitibi-Témiscamingue  | Plants : 20 cm                               |

## INSECTES

L'activité de certains ennemis a progressé au cours de la période, mais encore une fois graduellement. C'est le cas du [doryphore](#) où une activité larvaire est maintenant rapportée en hausse, de la région de Québec en allant vers l'ouest. Les adultes demeurent également actifs dans ces régions, mais ils semblent que la pression soit moins forte que la saison passée à pareille date. Les applications insecticides réalisées au semis sont encore efficaces partout selon les collaborateurs du RAP, sauf dans quelques secteurs récurrents dans Lanaudière. Des interventions foliaires sont en cours par endroits. Avec le temps chaud à venir, il est important de bien cibler la période d'intervention, car la plupart des insecticides risquent d'être moins efficaces lorsqu'appliqués par températures très élevées. On rappelle qu'il faut opter pour un insecticide d'un groupe chimique différent de celui utilisé au semis afin de ne pas favoriser le développement d'une résistance, mais aussi pour obtenir une meilleure efficacité de l'intervention.

Les captures de cicadelles sont moins élevées que l'an passé à pareille date. Cela ressemble plus à une saison dite normale avec une activité présentement rapportée dans les régions du centre et du sud de la province. Les décomptes varient de 1 à 5 adultes/piège/semaine pour la [cicadelle de la pomme de terre](#) (CPT). Normalement, si des traitements faits au sillon ou au planton permettent encore un bon contrôle du doryphore, cela devrait tenir également en échec les adultes de la CPT.

Une faible activité de [noctuelles](#) (ou vers gris) est mentionnée dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, mais loin du seuil de nuisibilité. Les populations de pucerons demeurent faibles pour le moment et les traitements d'huile ont débuté dans des zones semencières.

## MALADIES

Aucun cas de [mildiou de la pomme de terre](#) n'a été rapporté au Québec depuis le début de la saison. Les risques de développement ou de sporulation de la maladie ont généralement régressé en cours de période, sauf dans des secteurs plus au sud (ex. : Montérégie). Même s'il ne pleut pas et que les températures diurnes sont élevées, il se peut que l'hygrométrie plus importante la nuit maintienne des conditions favorables au mildiou. Le site Web [USA Blight](#) (en anglais) ne mentionne qu'un nouveau cas au cours de la semaine qui se termine, et encore une fois dans la tomate.

Plus de cas de [pourritures de plantons](#) et de [rhizoctone brun](#) ont été observés dernièrement dans quelques régions (dont la Capitale-Nationale, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec). Cette situation a surpris certains intervenants étant donné les conditions plutôt sèches depuis la fin mai, mais aussi du fait que ce sont des derniers semis qui sont les plus touchés par la problématique (mauvaise levée). Un suivi est toujours en cours pour déterminer la ou les causes possibles.

Des traitements préventifs contre la [dartrose](#) vont débiter ou se poursuivent selon la région. Habituellement, les symptômes de cette maladie ne sont pas observables avant la mi-juillet, selon la région. Un plant vieillissant et stressé (ex. : carence en eau, coup de chaleur) est plus susceptible à la dartrose. Des premiers cas de [jambe noire](#) ont été observés (région de l'Outaouais, cultivar Chieftain). Aucun cas de [virus](#) ou de [brûlure hâtive](#) n'a été signalé, pour le moment.

## DÉCISIONS DE RÉÉVALUATION DE FONGICIDES

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a publié le 21 juin dernier le résumé de sa décision concernant le mancozèbe (ex. : DITHANE, MANZATE) et le métiram (ex. : POLYRAM). Le texte intégral des décisions ([RVD2018-20](#) et [RVD2018-21](#)) est disponible sur demande auprès de l'ARLA. Voici un résumé de ces décisions qui sont favorables aux producteurs de pomme de terre.

### Mancozèbe

Toutes les utilisations, sauf les applications foliaires pour la pomme de terre, ne seront plus permises après le 21 juin 2021, pour des raisons de risques pour la santé humaine. Pour la pomme de terre, un maximum de 10 applications par année, espacées de 7 jours au minimum, sera autorisé (ce qui inclut un maximum de 3 applications de métiram). Les zones tampons ont cependant été révisées et élargies. Cette décision permet aux producteurs de pomme de terre de conserver des produits efficaces contre le mildiou.

### Métiram

Toutes les utilisations autres que les applications foliaires pour les pommes de terre ne seront plus permises. Un maximum de 3 applications de métiram par année sera autorisé et les zones tampons également élargies.

*Cet avertissement a été rédigé par Patrice Thibault, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Pomme de terre](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*